

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE **5 SEPTEMBRE 2018, À 8 H 30.**

Ordre du jour

1. Secrétaire d'assemblée – nomination
2. Entente pour la fourniture du service de protection contre les incendies – Ville de Joliette

Sont présents :

madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absences motivées :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault et monsieur Carol Henri, respectivement directrice générale et directeur général adjoint.

Ouverture de la séance

521-09-2018

En l'absence de la mairesse et du pro-maire, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que madame Mylène Allary agisse comme présidente de la présente séance.

Madame Mylène Allary ouvre la séance à 8 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

522-09-2018

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

1. Secrétaire d'assemblée – nomination

523-09-2018

EN l'absence de madame Sylvie Malo, greffière, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, soit nommée à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente séance.

2. Entente pour la fourniture du service de protection contre les incendies – Ville de Joliette

524-09-2018

ATTENDU QUE l'entente pour la fourniture du service de protection contre les incendies se termine le 31 décembre 2018;

ATTENDU l'accord intervenu entre les Villes de Joliette et de Notre-Dame-des-Prairies sur les modalités de renouvellement de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

D'approuver l'entente à intervenir entre les Villes de Joliette et de Notre-Dame-des-Prairies relative à la fourniture de services en matière de protection incendie et pour le service de premiers répondants du niveau 1, pour une durée de dix (10) ans débutant le 1^{er} janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2028;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite entente.

Levée de la séance

525-09-2018

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 8 h 36.

Marie-Andrée Breault
Secrétaire d'assemblée

Mylène Allary
Présidente